

Observation n°337 du 16/04/2023

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Voici une autre raison de donner un avis défavorable à ce projet :

L'étude acoustique repose sur la norme NSF 31-114 qui n'a jamais été validée et n'a donc aucune légalité.

Or, les problèmes sanitaires autour des éoliennes, sont de plus en plus connus du grand public, que ce soit pour les animaux ou les humains :

- à ce sujet on peut évoquer l'emblématique affaire Potiron qui a révélé au Français l'impact catastrophique sur les élevages. Ils ne sont malheureusement pas les seuls.

-A signaler également le récent dépôt de 359 plaintes d'habitants dans un environnement éolien auprès de l'administration dans l'Aisne par l'association SOS danger éolien ..

Et tous les témoignages recueillis par Mme Sioux Berger dans son livre « Le prix du vent »

Eu égard à tout cela, et en application du principe de précaution je vous remercie de refuser ce projet.

Recevez mes cordiales salutations.

Maggy Ernst